

## Votre inscription à l'Institut d'Optique Graduate School

Date de la rentrée : **1 septembre 2022 – 9h00**



**Adjointe Responsable administrative** : 01 64 53 32 65

A contacter prioritairement par mail – [admissions@institutoptique.fr](mailto:admissions@institutoptique.fr)

**Secrétariat 1<sup>ère</sup> année** 0164533213

[patricia.balta-petit@institutoptique.fr](mailto:patricia.balta-petit@institutoptique.fr)

### Rappel :

Tous les élèves sont affectés sur le site de Palaiseau en 1<sup>ère</sup> année.  
A partir de la 2<sup>ème</sup> année, les élèves sont affectés sur les sites de  
Bordeaux, Palaiseau et St Etienne, dans le cadre d'une procédure  
d'affectation (plus d'informations sur : <http://www.institutoptique.fr/>)

**Vous avez répondu « OUI DÉFINITIF » à l'appel du Concours Commun ou vous avez confirmé votre admission suite aux résultats du Concours Parallèle :**

Merci d'effectuer les quatre étapes de validation de votre inscription.

- 1 – Paiement de la Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus
- 2 – Inscription administrative
- 3 – Logement
- 4 – Enquête
- 5 – Adhésion au Bureau des élèves

**Attention** : les candidats ayant répondu OUI DEF à l'**appel 1** ou à l'**appel 2** doivent impérativement faire leur inscription administrative à l'Institut d'Optique et régler leurs frais de scolarité **avant le mardi 16 août 2022 à minuit** (paiement par carte bancaire ou chèque envoyé par la poste, cachet de la poste faisant foi). Après cette date vous perdrez automatiquement le bénéfice de votre admission à l'Institut d'Optique, et un candidat sur la liste d'attente sera appelé à votre place au cours de l'appel 3.

## Votre budget

**Coûts de la formation (sous statut étudiant): frais de scolarité pour l'année 2022-2023 (sur la durée de la scolarité de la promotion 2025)**

❖ **Ressortissants de l'Union Européenne (UE): 2900 €** (paiement en 3 fois, 1 paiement de 1450€ et 2 paiements de 725€, par paiement en carte bleue sur le site d'inscription en ligne)

❖ **Non-ressortissants de l'UE : 5 000€.** Une bourse du pays d'origine ou d'une ambassade de est recommandée (1 paiement de 2500€ et 2 paiements 1250€, par paiement en carte bleue sur le site en ligne)

**Les dates des 3 paiements en carte bleue : le premier à l'inscription en ligne, le deuxième le 31 octobre, le troisième le 30 novembre, prélevé directement sur le compte lié à la carte utilisée lors du 1<sup>er</sup> versement.**

**Les frais de scolarité doivent être réglés intégralement au plus tard le 31 décembre 2022.**

**N.B. : En cas de démission après avoir répondu « OUI DEFINITIF » :**

Avant la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre, les frais de scolarité sont intégralement remboursés ;

Après le 1<sup>er</sup> appel du 5 septembre, aucun remboursement n'est effectué.

### Aides aux études

Pour faire la demande de l'aide aux études, les étudiants constituent un dossier confidentiel fin septembre, début octobre. Une commission, où élèves et anciens élèves sont représentés, attribue un montant défini selon les critères décidés par la commission, sur des critères de revenus et de situation familiale.

### Autres frais

❖ **Cotisation aux associations étudiantes :** voir leur présentation en fin de notice

### Aides

Le CROUS attribue des bourses sur critères sociaux. Les élèves sont encouragés à en faire la demande, y compris à la rentrée. Dans ce cas, votre dossier sera traité en dossier tardif.

L'Association des Anciens de SupOptique attribue quelques prêts d'honneur sans frais et à taux nul.

Des associations telles que l'association Georges Besse, proposent des bourses de formation.

### Informatique

Les élèves sont fortement encouragés à s'équiper d'un ordinateur portable. Compte tenu des produits présents sur le marché, aucune configuration minimum n'est recommandée par l'École. En effet, pour une utilisation strictement scolaire, une configuration minimum est suffisante.

Pour information : de nombreuses sociétés de matériel informatique (DELL et HP par exemple) proposent des tarifs réservés aux étudiants.

## 1 - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET VIE DE CAMPUS

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en vous connectant au site [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr).

Le montant de la CVEC est de 95 €.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription en ligne. Vous devrez saisir ce numéro sur le site d'inscription en ligne. Vous devrez déposer l'attestation dans les documents électroniques.

*Sans ce document nous ne pourrions procéder à votre inscription.*

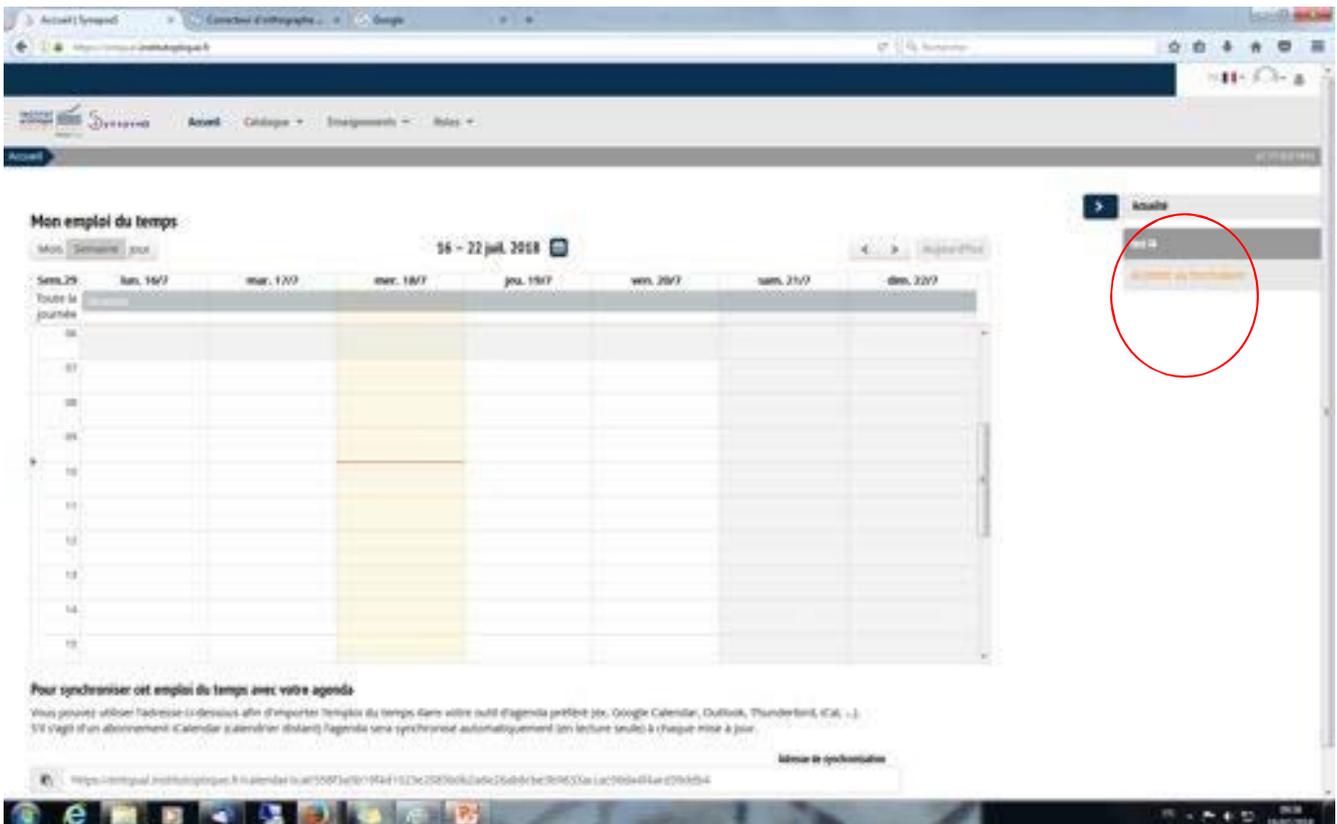
Plus d'information sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## 2 - VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

INSCRIPTION EN LIGNE SUR : <https://synapses.institutoptique.fr/>



### ACCÉDER AU FORMULAIRE







DOCUMENTS: Tous les documents sont à télécharger en PDF sauf la photo qui doit être en format JPEG.

**AUTORISATION : La charte informatique et le règlement intérieur sont à lire impérativement en cliquant sur « télécharger le document »**

Cocher puis enregistrer pour passer à l'onglet suivant

**BOURSES:** Si vous êtes boursiers remplissez un type de bourse, c'est important pour le suivi et la validation de votre bourse et pour déclencher le versement, vous devrez déposer la notification provisoire de bourse dans les documents à fournir.

Si vous n'êtes pas boursier enregistrez et passez à l'onglet suivant

The screenshot shows a web application interface for managing scholarships. The main heading is "Bourses pour l'année scolaire 2018/2019". Below this, there is a section titled "Ajouter une bourse". A red oval highlights this section, which includes a dropdown menu for "Choisissez un type de bourse" and a "Type de bourse" input field. Below these, there are several input fields: "État de la demande" (with radio buttons for "Demande", "Accordé", and "Refusé"), "Échelon de la bourse", "Montant de la bourse / aide (en €)", "Date d'entrée de la bourse", "Date de début d'attribution (première)", "Date de fin d'attribution (première)", and "Destinataire de la bourse ou de l'aide autre que l'étudiant". At the bottom of the form, there is a "Vos observations" text area and two buttons: "Ajouter" and "Annuler".

FRAIS: Le récapitulatif de vos frais sont affichés : Choisissez votre mode de paiement  
Lepaiementenligneest sécurisé. N'oubliez pas d'enregistrer votre page.

Accueil | Synchroniser | Connecteur d'orthographe | Google | Zone de notification | Recherche

INSTITUT d'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL ParisTech | Accueil | Catalogue | Enregistrements | Révis

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, veuillez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

État civil | Coordonnées | ✓ Scolarité | ✓ Cours antérieur | ✓ Documents | ✓ Autorisations | ✓ Bourses | ✓ Frais | Paiement

**Récapitulatif des frais**

Droits d'inscription 0 €
Frais de scolarité 2900 €
TOTAL : 2900 €

**Choisir un mode de paiement**

- Chèque en une fois
- Paiement en ligne en trois fois
- Paiement en ligne en une fois

Enregistrer | Finaliser

11:28 24/01/2014

PAIEMENT : Finaliser votre inscription pour accéder au paiement.

Vous pouvez finaliser votre inscription et payer plus tard, il vous suffit de retourner sur le formulaire et l'onglet paiement s'affichera automatiquement.

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

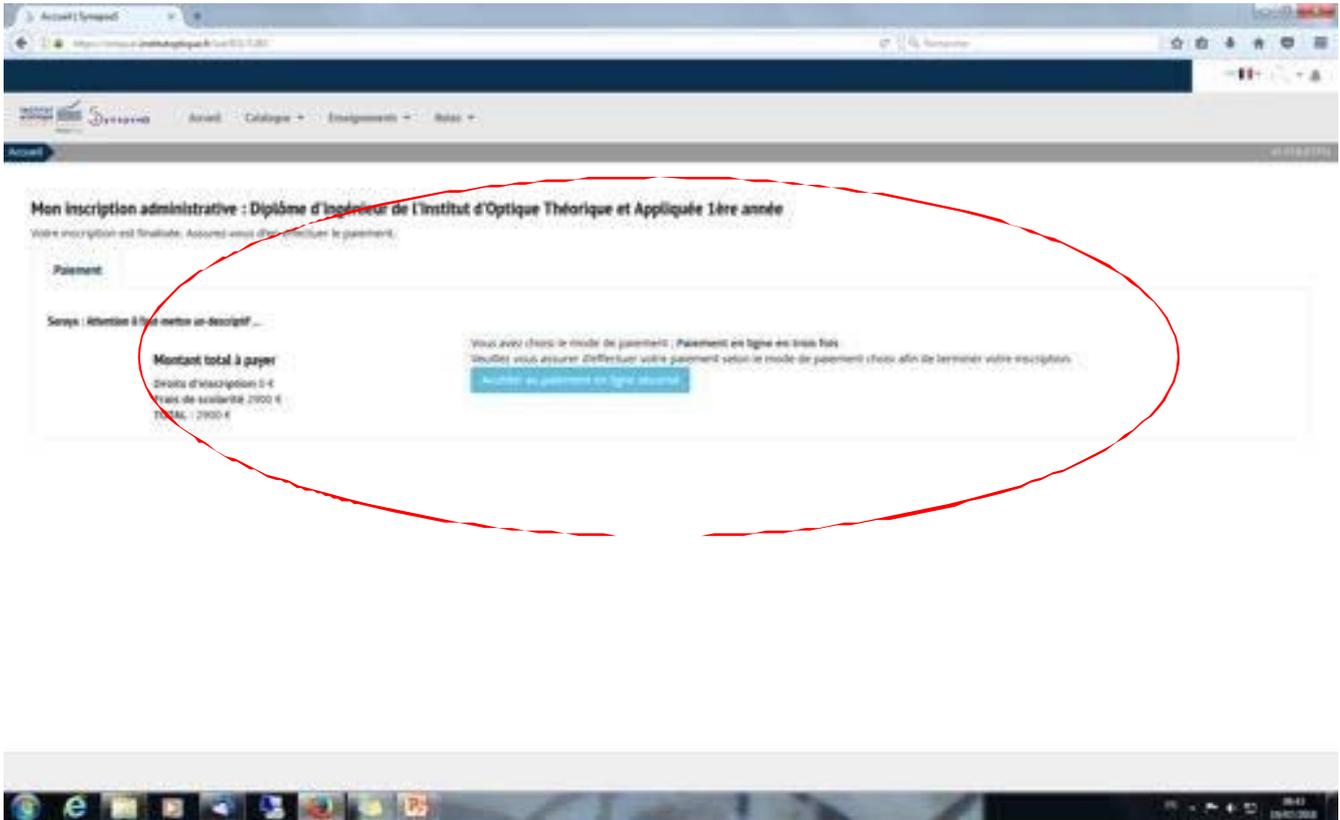
État civil   Coordonnées   Scolarité   Cours antérieur   Documents   Autorisations   Bourses   Frais   Paiement

Montant total à payer  
Droits d'inscription 0 €  
Frais de scolarité 2000 €  
TOTAL : 2000 €

Afin d'accéder au règlement de votre inscription vous devez d'abord finaliser votre inscription, vous devez finaliser votre inscription même si le total à payer est nul. Vos données ne seront plus modifiables.

Finaliser

Écran après la finalisation de votre inscription :



## 3 - VOTRE LOGEMENT

### Logement «étudiant»

En tant que membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, les élèves de l'Institut d'Optique Graduate School bénéficient par convention de places réservées dans les logements accessibles par le Guichet Unique Paris-Saclay (GUPS): <https://logement.campus-paris-saclay.fr>

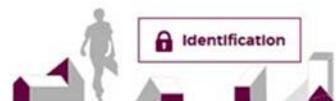
Les demandes de logement seront validées à partir du 01 août, sous réserve que d'avoir finalisé votre inscription et payé vos de scolarité.

**Attention nous n'avons pas assez de logements pour loger tous les étudiants de 1ère année qui en font la demande.**

Les logements disponibles sur le plateau de SACLAY via la plateforme du GUPS sont réservés aux étudiants boursiers et les étudiants internationaux dans la mesure des places disponibles.

S'il reste des places à la rentrée les étudiants non boursiers pourront faire une demande.

<https://logement.campus-paris-saclay.fr/>



Vous êtes ici : [Accueil](#)

## VOUS ÊTES INSCRIT(E) DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSTALLÉ SUR LE PLATEAU DE SACLAY ?

Le guichet unique, animé par le CROUS de Versailles, regroupe l'ensemble des offres de logement des différents bailleurs ayant une ou plusieurs résidences étudiantes sur ou à proximité du Plateau de Saclay.

## COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE LOGEMENT ?



## QUI PROPOSE LES

MON LOGEMENT CROUS POUR LA RENTRÉE 2018 / 2019

Entrez le nom de l'école : **IOGS**

LES LOGEMENTS

3 résultats page 1 sur 1

**LOGEMENT INDIVIDUEL**  
Résidence Jean D'ORMESSON (201) - Cour Paris-Monteur (192) - VERSAILLES

- Superficie: 101 1010 à 1010 1017 m<sup>2</sup>
- 400 à 410 logements
- Appart: de 1010 à 1010 1017 m<sup>2</sup>
- Équipements: asc., climatis., évier et cuisine, frigo, micro-ondes
- Équipements indispensables pour certains logements

**LOGEMENT PARTAGÉ (4 OCCUPANTS)**  
Résidence Jean D'ORMESSON (201) - Cour Paris-Monteur (192) - VERSAILLES

- Superficie: 101 1010 à 1010 1017 m<sup>2</sup>
- 400 à 410 logements
- Coût/mois: pour un étudiant
- Appart: de 1010 à 1010 1017 m<sup>2</sup>
- Équipements: asc., climatis., évier et cuisine, frigo, micro-ondes, frigo
- Équipements indispensables pour certains logements

Cliquer sur OK, la liste des résidences rattachées à l'école s'affiche

université PARIS-SACLAY

## Trouver un logement dans une résidence universitaire

Faites votre choix de résidence  
Ensuite identifiez vous grâce à vos codes d'accès aux services  
"Messervices.etudiant.gouv."  
Si vous n'avez pas de compte, il faut en créer un avant de faire votre demande de logement

LOGEMENT INDIVIDUEL - RÉSIDENCE JEAN D'ORMESSON

VOIR TOUTES LES PHOTOS

DÉTAILS DU LOGEMENT

Ajouter à ma sélection

- Caractéristiques particulières: QUADRANGLE AUTOMATE (201)
- Superficie: 101 1010 à 1010 1017 m<sup>2</sup>
- 400 à 410 logements
- Appart: de 1010 à 1010 1017 m<sup>2</sup>
- Montant de la caution (Dépôt de garantie): 1010 €

Pour information : Selon le plan d'occupation des logements du CROUS, vous devez occuper le logement jusqu'au 31 août 2023, si vous souhaitez être réadmis en septembre 2023. Toute libération du logement est définitive.

L'École a pris des dispositions pour avoir des logements de réservés dans une résidence privée :

· **Résidence Kley (derrière l'école) : <https://www.kley.fr/paris-saclay/residence-etudiante-campus-polytechnique> - nous avons 50 logements de réservés jusqu'au à 03 août demande à adresser directement par mail [admissions@institutoptique.fr](mailto:admissions@institutoptique.fr) au plus tard 03 août à 9h.**

Pour la réservation des logements en résidence privée, il faudra faire parvenir votre demande par mail ( [admissions@institutoptique.fr](mailto:admissions@institutoptique.fr) ) : un fichier complet est envoyé à la résidence.

**Au-delà du 03 août l'École ne peut plus garantir la disponibilité des logements.**

## Logements dans le privé

**Des résidences étudiantes récentes sont également situées à proximité de l'IOGS :**

### **ECLA : Massy Palaiseau**

Réservation sur <https://www.ecla-campus.com/fr/>, lit, studio, appartement, co-location

Lien pour avoir la documentation :

### **KLEY : Palaiseau**

Paris-Saclay

Réservation sur <https://www.kley.fr/paris-saclay/>, colocation à 5 étudiants possible

**50 logements de réservés jusqu'au 03 août / pour la réservation faire la demande par mail : [admissions@institutoptique.fr](mailto:admissions@institutoptique.fr)**

### **Résidence ALJT Palaiseau :**

<https://www.aljt.com/category/residences/palaiseau-saclay/>

**Twenty campus Palaiseau Agroparistech**- Du kot au T1 en **ALL IN** à partir de 595€/mois avec les services TC inclus. Disponible dès la fin du mois d'Août 2022.

[twenty-campus.com](http://twenty-campus.com)

### **STUDENT VILLAGE – Massy (proche gare SNCF)**

[www.adele.org/student-village](http://www.adele.org/student-village)

[massy@student-village.com](mailto:massy@student-village.com) /

### **CAMPUSEA : Palaiseau**

Réservation sur [www.campusea.fr](http://www.campusea.fr), colocation à 2 étudiants possible Loyer à partir de 498 €

### **STUDEFI :**

Orsay : Résidence Pierre-Gilles DE GENNES, Loyer à partir de 447 €

Massy: Résidence Océane, Loyer à partir de 421 € Massy: Résidence Eric TABARLY, Loyer à partir de 387 € Réservation sur [www.studefi.fr](http://www.studefi.fr)

Un certain nombre d'étudiants trouvent à se loger auprès des agences ou des particuliers, soit en chambre chez l'habitant soit en co-location.

D'autres organismes proposent des logements comme :

### **HEBERJEUNES : Association loi 1901**

Maison des études, le Moulin, Bât 311, Université Paris Sud 91405 ORSAY Cedex Tel: 01 69 15 65 44 - 01 69 15 52 52, Fax : 01 69 15 35 83 (<http://heberjeunes.fr/>)

### **LES ESTUDINES :**

Massy: Résidence Atlantis, Loyer à partir de 629 €

Réservation sur <https://www.estudines.com/>

**Location de d'appartement :** Appartement 2 pièces meublé à louer. MASSY (91)

**Localisation :** centre-ville du vieux Massy Appartement 2 pièces (36m<sup>2</sup>), 1er étage sur 3 dans un petit immeuble sécurisé et résidence calme / **Contact :** [marion.appart@outlook.fr](mailto:marion.appart@outlook.fr)

## 4 – VOTRE PARTICIPATION A L'ENQUÊTE

Afin de mieux connaître vos motivations pour intégrer SupOptique, merci de compléter obligatoirement l'enquête suivante :

<https://interview.eloquant.cloud/m2/itw/answer/s/m5bw7qwhph/k/tULoIWC>



# NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA COTISATION BDE

Rentrée 2022



## INFORMATIONS IMPORTANTES (à destination des 1A) :

- Le prix de la cotisation avec la place au WEI est de 345 €. Le prix de la cotisation seule est de 230 €.
- Si le WEI est annulé à cause du Covid-19, les places du WEI seront remboursées (pas la cotisation qui vaut pour toute la scolarité).

## LA COTISATION COMPREND :

- La place au week-end d'intégration (WEI) si tu la prends en plus.
- Le pull de promo.
- Pouvoir intégrer les clubs du BDE
- Des tarifs préférentiels à TOUS les événements organisés par le BDE (soirées, Optibars, etc).
- La possibilité de participer aux voyages organisés par le BDE (Europe et Ski) avec des tarifs préférentiels.

## Qu'est-ce que le BDE ?

Le BDE ou Bureau des Élèves est l'association clé de l'école. Elle se porte garante de la vie associative, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la vie des étudiant·e·s dans l'école et sur le plateau de Saclay en dehors des cours. Elle est responsable de ses clubs et des événements se déroulant à SupOp. Ce sont aussi les membres du BDE qui s'occupent de ton intégration à SupOp, et de l'organisation des soirées.

## Mais alors pourquoi faut-il cotiser au BDE ?

Etant au service de la vie étudiante, le BDE est amené à subventionner de nombreux clubs ainsi que le BDS (Bureau des Sports) et le BDA (Bureau des Arts). Le BDE est également responsable de toute la semaine d'intégration, une semaine dédiée aux nouvelles et nouveaux Supop afin qu'il·elle·s se sentent bien à SupOp ! Cotiser au BDE est essentiel si tu veux participer activement à la vie étudiante de SupOp. De plus, ta cotisation est valable pour toute ta scolarité, il ne sera pas nécessaire de re-cotiser les années suivantes. Si tu adhères, le WEI te reviendra moins cher (115 € contre 160 € le cas échéant).

## Et si je ne viens pas au WEI ?

Il est quand même important de cotiser au BDE ! Evidemment, le montant sera moins élevé.

Si tu veux ouvrir un club, c'est également le rôle du BDE de te trouver et de te prêter un local (si cela est nécessaire). Si tu veux organiser un événement, c'est le rôle du BDE de t'aider et de prévenir l'administration. Le BDE organise d'importants événements comme des visites ou des conférences d'entreprises.

Enfin, en dehors des événements, le BDE s'occupe entièrement du pull de promo, mais également de trouver des partenariats avantageux pour les élèves et de trouver les parrains de promos !

La cotisation représente un tiers du budget du BDE, elle est donc indispensable au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à la vie étudiante en général.



## Bulletin d'adhésion au BDE Institut d'Optique Rentrée 2022

Nom :

.....

Prénom :

.....

N° de portable :

.....

Mail :

.....

**Merci de cocher les cases correspondantes :**

1° Cotisation pour la scolarité entière et le WEI :

- Je suis en 1A
  - Je souhaite adhérer et participer au WEI (Coût : 345 € +100 € de caution en chèque)
  - Je souhaite adhérer sans participer au WEI (Coût : 230 €)
  - Je souhaite participer au WEI sans adhérer (Coût : 160 €)
  - Je ne souhaite pas cotiser ni participer au WEI
- Je suis en 2A ou plus, cotisant BDE
  - Je souhaite participer au WEI (Coût : 135 € +100 € de caution en chèque)
  - Je ne souhaite pas cotiser ni participer au WEI
- Je suis en 2A ou plus, non cotisant BDE
  - Je souhaite cotiser à l'année et participer au WEI (Coût : 215 € + 100 € de caution en chèque)
  - Je souhaite participer au WEI sans adhérer (Coût : 170 €)
  - Je souhaite adhérer à l'année sans participer au WEI (Coût : 80 €)
  - Je ne souhaite pas cotiser ni participer au WEI

### Attention :

- Dans le cas où tu choisis de prendre une **place tente** (sans bungalow), une **réduction de 20€** sur le forfait choisi s'effectue
- Les tarifs du WEI comprennent la place, le transport, les soirées, les activités et les repas (tout cela sera rappelé durant les deux premières semaines), si tu envisages de venir par tes propres moyens, merci de prévenir le pôle inté-WEI ou le bureau du BDE (Simon, Nada J, Yassir, Inès, Thaïs, Elisa, Noé, ou Julie)
- Ces tarifs ne comprennent pas d'assurance annulation, si tu souhaites avoir une assurance annulation il faut ajouter 6 € au coût du WEI (pour plus d'information sur l'assurance : [IPID-ANNULATION-AVEC-EPIDEMIESC-WEI-AND-GO.pdf \(springbreak.fr\)](#))

2° Moyen de paiement :

- Paiement par virement au RIB suivant :  
Titulaire : BDE INSTITUT OPTIQUE  
IBAN : FR76 3000 3022 1600 0372 7816 195  
BIC : SOGEFRPP  
Domiciliation : SG ORSAY (02216), 4 MAIL PIERRE POTIER, 91190 GIF-SUR-YVETTE
  
- Paiement en ligne via le lien suivant :
  
- Paiement par chèque à l'ordre BDE Institut d'Optique, en y apposant nom et prénom au dos :
  - Je l'envoie par courrier à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau.
  - Je l'apporte pour la rentrée et le donnerai au Trésorier du BDE lors de la semaine d'intégration.
  
- Je souhaite payer en plusieurs fois : contacter [bde.iogs@institutoptique.fr](mailto:bde.iogs@institutoptique.fr)

Dans TOUS les cas, merci de retourner IMPERATIVEMENT ce bulletin complété à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau ou par mail au BDE.

L'adhésion est valable durant l'intégralité de votre scolarité à l'Institut d'Optique. Pour tout besoin d'informations supplémentaires, merci de contacter : [bde.iogs@institutoptique.fr](mailto:bde.iogs@institutoptique.fr)